

Procès verbal du conseil d'école du 9 novembre 2023

18H/19H45

Présents : Mme JOUSSELIN (CDC), Mme NION (mairie), Mme RINGUENET, Mme LAHEURTE, Mme TRISTANI, Mme BREARD, Mme COIEFFEY, Mme GRANDIDER, Mme HERBRETEAU, Mme VAUDELLE, Mme GRIGNON, Mme GALEPIN, Mme MASSIQUET

Personnes excusées : M. LEMANCEL (IEN), Mme COQUAN (ATSEM), Mme ROCQUAIN, Mme LAURENT, Mme RIDEL

1. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves.

Nombre d'inscrits : 140 Nombre de votants : 74 Nombre de suffrages exprimés : 61 Bulletins blancs ou nuls : 13 Pourcentage de participation : 52,86 % Nombre de sièges à pourvoir : 5

ont été déclarés élus: Mme HERBRETEAU, Mme ROCQUAIN, Mme VAUDELLE, Mme LAURENT, Mme GRANDIDIER (titulaire), Mme RIDEL(s) (suppléante)

2. Attribution du conseil d'école.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- 1 vote le règlement intérieur de l'école.
- 2 établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, on associe les parents pour l'écriture pour discussion en conseil d'école
- 3 dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.
- 4 statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.
- 5 en fonction de ces éléments, le conseil adopte le projet d'école.
- 6 donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.
- 7 Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers. L'organisation des aides spécialisées.

3. Règlement intérieur de l'école 2023/2024.

Le conseil d'école est consulté sur le règlement intérieur de l'école.

Nouveau décret pour faire changer d'école à un élève qui ne respecte pas les règles.

Le décret prévoit : de chercher des solutions, de réunir une équipe éducative, l'inspecteur peut venir, et l'inscription dans une autre école peut être demandée pour que la situation s'améliore.

Ce document a été établi à partir du règlement départemental et comprend pour cette année scolaire une référence au décret n° 2023-782 du 16 août 2023 et l'article R. 411-11-1. Le paragraphe évoquant les dispositions prises pour prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement entre élèves a été retravaillé et complété. Il sera envoyé à chaque famille sur educartable et sera distribué dans les cahiers de correspondance à la demande des familles. Un accusé de réception devra être signé par les familles et par les élèves. Le règlement est accompagné du document Charte de la Laïcité à l'école et de la Charte d'utilisation du Numérique à l'école.

Ajout dans le règlement : Des précisions sur la définition du mot harcèlement.

Le règlement intérieur a été soumis pour approbation au vote du conseil d'école :

Nombre de votants : 11 Suffrages exprimés : 11 Vote défavorable : 0 Votes favorables : 11

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation du programme pHARe :

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées. Il continue d'être mis en œuvre dans toutes les écoles, tous les collèges et les lycées.

L'équipe de l'école a des obligations quant à cette généralisation comme :

- signer la charte du programme pHARE
- participer à la journée « Non au harcèlement » le 9 novembre : de la MS au CM2
- faire participer un groupe d'élèves au concours « Non au harcèlement »
- programmer 10h par an d'apprentissages sur cette thématique du CP au CM2, sensibiliser les élèves de l'école maternelle
- participer au S.I.D (safer internet date) le 06 février pour les CM1 et les CM2
- mettre en place une équipe ressource dans l'école

5. Avenant APC (Activités Pédagogiques Complémentaires).

Les dominantes retenues sont :

- la lecture (décodage, encodage, fluence, fluidité) et la compréhension.
- la résolution de problèmes et le calcul mental

Les activités sont mises en œuvre pour aider les élèves qui ont besoin d'une remédiation.

Le public désigné: les élèves de MS au CM2 (avec une priorité aux GS, CP, CE1 et CE2). Une information a été adressée à chaque famille de manière à recueillir leur accord. Les supports utilisés par les enseignants sont les supports travaillés en classe.

6. Point hygiène et sécurité.

Exercice incendie : Il a eu lieu le 28/09/2023 à 9h15 en maternelle. L'alarme a été entendue par tous.

L'évacuation s'est faite en 4 minutes 30 sec jusqu'au point de rassemblement sur le parking.

Le 28/09/2023 l'alarme élémentaire ne s'est pas déclenchée, nous avons fait un exercice avec déclenchement par talkie-walkie à 14h50, toutes les classes ont évacuées en 1 min 30. Après réparation de l'alarme nous avons refait un exercice le 3 octobre, l'alarme a été entendue par tous et l'évacuation s'est faite en 1 min 30.

Toutes les enseignantes sont sorties avec le registre d'appel.

Test chaîne d'alerte de circonscription mêlé à un PPMS risques majeurs « tempête » : La chaîne d'alerte a été testé mardi à 14h10

Plan Particulier de Mise en Sûreté : L' exercice « attentat « se cacher » » aura lieu avant les vacances de fin d'année.

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels :

Il reste une fiche ouverte pour la hauteur du bouton du portail qui peut permettre aux élèves de sortir et une pour la multi-prise présente dans le bureau pour tous les outils informatiques.

7. Point absentéisme :

En septembre 2023, l'absentéisme moyen a été de 7,1 % en septembre (11,6 en maternelle et 4,18 en élémentaire) et de 6,83 % en octobre (11,3 en maternelle et 3,80 en élémentaire) dans toute l'école.

Les taux peuvent sembler élevés mais cela se justifie par plusieurs aménagements du temps scolaire en petite section et en toute petite section.

Un rappel est fait sur la conduite à tenir en cas d'absence par les familles.

8. Effectifs constatés par classe et prévisions pour la rentrée prochaine.

Effectifs constatés au 25/10/23				Prévisions d'effectifs rentrée 2024				Classes 2023/2024
TPS	1 + 2	CP	9	TPS	20	CP	13	Mme Breard : 1 + 2 TPS + 12 PS + 6 MS
PS	12	CE1	14	PS	8	CE1	9	Mmes Tristani et Guillaume : 7 MS + 13 GS
MS	13	CE2	12	MS	12	CE2	14	Mme Laheurte : 9 CP + 14 CE1
GS	13	CM1	16	GS	13	CM1	12	Mmes Ringuenet et Guillaume : 12 CE2 + 6 CM1
		CM2	11			CM2	16	Mme Coieffey : 10 CM1 + 11 CM2
Total maternelle		41 dont 3 TPS		Total maternelle		33 dont 0 TPS		
Total élémentaire		62		Total élémentaire		64		
Effectif global		103 dont 3 TPS		Effectif global		97 dont 0 TPS		

9. Présentation du compte Coopérative scolaire.

CHARGES		PRODUIT	
Achats de produits pour cession	241,68€	Vente de produits pour cession	1256,05
Charges des activités éducatives	2574,87€	Produits des activités éducatives	0,00€
Cotisations versées à l'OCCE	198,56€	Subventions État ,collectivités locales	0.00€
Assurances versées	23,25€	Subvention d'association	1178,00€
Autres charges courantes	33,00€	Autres produits courants	0.00€
Charges exceptionnelles	0,00€	Participations volontaires des familles	680,00€
Achats de biens durables	0,00€	Intérêts perçus (mutualisation)	0.00€
Total des charges :		Produits exceptionnels	0.00€
3071,36€		Total des produits	3114,05€
RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2022/2023		42,69€	

BILAN SIMPLIFIÉ AU 31/08/2023			
ACTIF : Solde des comptes au 31/08/2023		PASSIF	
Banque	9368,34€	Nouveau report au 01/09/2022	9325,65€
		Résultat de l'année 2023	42,69€
Total de l'actif	9368,34€	Total du passif	9368,34€

10. Présentation du RASED

RASED signifie Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.

Le RASED est un dispositif, interne à l'Education Nationale, placé directement sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale. Le RASED dans lequel nous sommes comprend 2 membres : la psychologue scolaire (Mme Lucas) et d'une maitre E : Mme Massiquet c'est le RASED Perche Sud.

Quelles sont les missions de la psychologue scolaire ?

Elle aide à comprendre les difficultés ou les besoins particuliers des élèves. Elle cherche des solutions avec les parents, les enseignants et les élèves.

Après accord des parents, les élèves vont parfois seuls avec elle pour : parler / dessiner / faire des activités qui s'appellent des tests. Elle est invitée à toutes les équipes éducatives.

Quelles sont les missions de l'enseignante du RASED ?

L'enseignante du RASED est une enseignante spécialisée.

L'enseignante du RASED travaille avec les enseignantes de l'école pour trouver des solutions aux difficultés des élèves.

Elle accompagne des élèves pour les aider à dépasser les difficultés qu'ils éprouvent pour : dire, lire, écrire / compter, raisonner / s'organiser. Elle accompagne également les élèves dans le cadre de projets de prévention (il s'agit alors d'intervenir auprès des élèves avant que des difficultés ne s'installent).

11. Projets pédagogiques en lien avec le projet d'école

• **Cycle 3 (CM1/CM2) :**

- Cycle piscine en septembre et octobre (CM1/CM2) puis à partir de décembre pour les CM1
- En EMC : Élection des délégués + 1^{er} conseil d'élèves à venir
- Ciné Filou : *Le Pharaon, le Sauvage et la Princesse* de Michel Ocelot ou *Le Petit Nicolas*
- Semaine du goût sur les 5 continents
- Pour la classe de CM1/CM2 : la venue d'un auteur de manga : Evan Barnaud, Objectif: Raconter en dessinant
- Journée Olympique : ateliers sportifs et artistiques
- Election des délégués de classe
- Le cross du collège est repoussé au 22 décembre
- Journée lutte contre le harcèlement
- Ciné école « Katia et le crocodile »

Projet futur : Classe de neige CE2 CM1 CM2 (8 au 12 avril 2024)

• **Cycle 2 (CP, CE1, CE2)**

- Pour les CE1 piscine d'octobre à fin novembre
- Semaine du goût sur les 5 continents
- Ciné Filou : *Le Petit Nicolas* ou *Le Pharaon, le Sauvage et la Princesse* de Michel Ocelot
- Ciné école « Katia et le crocodile »
- Journée Olympique : ateliers sportifs et artistiques
- En EMC : élection des délégués de classe
- Pour la classe de CP/CE1 : goûter avec les MS/GS en vue d'un échange de poésie et lecture + échange de lettres
- Journée lutte contre le harcèlement

• **Cycle 1 (TPS/PS/MS/GS)**

- Semaine du goût sur les 5 continents
- Ciné Filou : *Le tigre qui s'invitait pour le thé*
- Ciné école « Katia et le crocodile » : Pour les GS
- Piscine avec les GS/CP pour l'aisance aquatique (au mois d'avril)
- Bibliothèque municipale
- Journée Olympique : ateliers sportifs et artistiques
- Journée lutte contre le harcèlement (MS/GS)
- Échange de lettres, de poèmes entre la classe de MS-GS et de CP-CE1
- Échange de poèmes entre la classe de MS-GS et CP-CE1

12. Association de parents d'élèves :

L'association a présenté ses actions de l'année.

- Distribution des catalogues de chocolats. (Commande jusqu'au 17 novembre)
- 19 octobre vente de gâteaux
- 18 novembre bourse aux jouets de 16h30 à 19h
- 21 décembre marché de Noël : vente de vin chaud et de crêpes
- 22 février vente de gâteaux
- 14 avril bourse aux vêtements
- printemps vente de fleurs
- 1er mai vente de muguet à la brocante
- entre le 13 et le 31 mai vente de gâteaux pour le festival du livre
- La fête de l'école : 30 juin en discussion puisqu'il y a des commémorations dans la commune

L'équipe enseignante la remercie pour toutes les actions menées.

Mélanie RINGUENET

La directrice



Chloé LAHEURTE

Secrétaire



